

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 23 (1885)
Heft: 31

Artikel: Scènes de la révocation de l'Edit de Nantes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188816>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
SUISSE : un an 4 fr. 50
 six mois. . . . 2 fr. 50
ETRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin
 MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en
 s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES
 du Canton 15 c. } la ligne ou
 de la Suisse 20 c. } son espace.
 de l'Etranger 25 c. }

Scènes de la révocation de l'Edit de Nantes.

Nous venons de lire, avec le plus vif intérêt, l'ouvrage que M. A. Vulliet vient de publier sous ce titre, chez M. G. Bridel. Chacun a entendu parler de la révocation de l'Edit de Nantes, mais bien peu de gens, et surtout de jeunes gens, ont lu avec quelques détails le récit des évènements qui ont précédé et suivi la publication de cet acte odieux, dont voici les principales dispositions :

Démolition de tous les temples protestants. Défense de s'assembler en aucun lieu pour l'exercice du culte, à peine de confiscation de corps et de biens. Injonction à tous les ministres qui ne voudraient pas se soumettre, de sortir de France dans les quinze jours. Interdiction des écoles particulières pour les enfants. Les enfants qui naîtront de parents protestants seront baptisés par les curés des paroisses, à peine de 500 livres d'amende.

Défense aux protestants de sortir du Royaume de France, à peine de galères pour les hommes et de confiscation de corps et de biens pour les femmes. Délai de quatre mois accordé aux fugitifs pour rentrer dans le Royaume et recouvrer leurs biens ; ce délai passé, les biens demeureront confisqués. — Nombreuses faveurs promises à ceux qui se convertiront.

Pour se faire une idée exacte de cette terrible époque de persécutions religieuses, il suffit de lire le résumé consciencieux qu'en a fait M. A. Vulliet, dans 150 pages, seulement. Impossible de les parcourir sans être profondément ému au récit des atrocités connues sous le nom de *dragonnades* ; impossible de ne pas suivre avec attendrissement, nous dirons même avec la larme à l'œil, la fuite de ces pauvres *huguenots*, par terre et par mer, traqués comme des bêtes fauves, voyageant la nuit et se cachant pendant le jour, au milieu des forêts épaisses, dans de sombres cavernes, dans des granges, fatigués, affamés et mal vêtus.

C'est par centaines de mille qu'il faut compter ces émigrants allant se réfugier dans les divers pays. La Suisse, à elle seule, en accueillit jusqu'à 60,000 qui y séjournèrent plus ou moins longtemps.

Malgré la surveillance à la frontière, la menace des galères et même de la mort, l'émigration prit des proportions immenses. Les grandes manufactures de France se fermèrent peu à peu ; chaque jour on voyait disparaître une maison de commerce ; des villes pleines de mouvement étaient tout à coup frappées d'immobilité ; des cantons se dépeuplèrent, et l'on vit la plus intelligente, la plus laborieuse

partie de la population française porter à l'étranger les secrets de son industrie.

Une des plus émouvantes pages de l'ouvrage que nous citons, est celle qui a trait aux galériens protestants, où nous voyons ces victimes de la foi chrétienne mélangées, par un raffinement de cruauté, aux assassins et aux voleurs. Tous les réformés arrêtés dans leur fuite étaient jetés en prison et transportés sur les galères royales. Quand on avait un nombre suffisant de prisonniers, on formait la chaîne pour les diriger sur Marseille ou autres villes du littoral. Attachés deux à deux, ils étaient conduits par des capitaines qui se faisaient un devoir de la brutalité et voyait tomber en route, de pauvres vieillards qui n'avaient commis d'autre crime que de prier Dieu.

Voici comment M. Vulliet décrit ces terribles galères où périrent de fatigue et de misère tant d'intrépides et d'inébranlables défenseurs de notre foi :

« Les galères étaient des navires de guerre plats, de 150 pieds de long sur 40 de large, portant 200 hommes, soldats, matelots, officiers, et mus par des rames que maniaient 250 galériens et 50 esclaves turcs. Elles avaient 50 bancs de rameurs, 25 de chaque côté, espacés de 4 en 4 pieds ; entre ces deux rangées de bancs s'élevait, dans le sens de la longueur, une galerie large de 3 pieds et demi et haute de 4, appelée *coursier*. Sur ce coursier, allaient et venaient constamment le *comite* (surveillant) et deux *sous-comites*, qui distribuaient, à droite et à gauche, une profusion de coups, sans laquelle, pensait-on, on n'eût pu obtenir l'effort nécessaire pour voguer. A chaque instant, on entendait siffler le nerf de bœuf sur le dos nu des galériens.

« Les rames étaient longues de 50 pieds, dont 13 restaient en dedans du navire et 37 en dépassaient le bord. Six hommes mettaient chaque rame en mouvement. Ils étaient enchaînés au même banc, long de 10 pieds, et prenaient des deux mains les anses ou manilles de bois dont la rame était pourvue. C'était une véritable poutre, et on ne pouvait la manier que de cette façon. Toute faute de cadence dans le mouvement était punie aussitôt par un rude coup que la rame voisine ne manquait pas d'appliquer aux rameurs trop lents ou trop pressés. La chaîne qui liait chaque rameur à son banc était rivée à sa jambe et d'une longueur telle qu'il pouvait aller et venir dans le banc, mais pas au-delà. Une bande large de deux pieds et haute comme le

coursier formait une galerie qui régnait tout autour du navire et sur laquelle se tenaient les soldats et les matelots, sans jamais pouvoir se coucher, non plus que les galériens, quand la galère était armée.

Le vêtement des galériens, qu'ils dépouillaient pour ramer, à la réserve d'un petit jupon qui allait des reins jusqu'aux genoux, consistait en une chemise de grosse toile, en des bas ou chausses de grosse étoffe rouge (pas de souliers); en un bonnet de laine rouge qui couvrait seulement le crâne, rasé comme la figure; en une casaque rouge descendant jusqu'aux genoux et une capote avec capuchon, qui tombait jusqu'aux talons et était la meilleure pièce de tout l'accoutrement.

Deux des cinq canons que chaque galère portait à l'avant, étaient toujours braqués sur les files de rameurs, en cas qu'ils voulussent se révolter.

La nourriture, des plus insuffisantes, se composait de pain noir et de haricots ou fèves cuits à l'eau. Un peu de vin, seulement dans les plus grandes fatigues. Les plus forts et les mieux constitués seuls résistaient. Les malades étaient jetés sous le pont, à fond de cale, dans un endroit obscur et sans air, de trois pieds de haut, où l'on ne pouvait se tenir que couché et où l'on n'entrait qu'en rampant. La puanteur y était horrible, la vermine redoutable, et les hommes y mouraient comme des mouches, selon l'expression du célèbre forçat Marteilhe. Le galérien était d'ailleurs extrêmement exposé: il ne combattait pas, il ne faisait que ramer, mais on tirait de préférence sur lui, attendu qu'une galère dépourvue de rameurs était hors de combat.

Les missionnaires catholiques et les aumôniers se montrèrent tout particulièrement cruels et impitoyables envers les martyrs protestants. Durant plusieurs années, ils exigèrent, sous peine de la bastonnade, que les huguenots se missent à genoux pendant la messe qu'on disait le dimanche sur chaque galère, et ôtassent leur bonnet au moment de l'élévation de l'hostie. Les huguenots refusèrent, presque sans exception, et subirent l'affreux supplice, quelques-uns à trois ou quatre reprises et toujours sans céder.

Marteilhe décrit ainsi cette barbare exécution: « On fait dépouiller tout nu, de la ceinture en haut, le malheureux qui doit la recevoir; on lui fait mettre le ventre sur le coursier de la galère, les jambes pendantes dans son banc et ses bras dans le banc de l'opposite. Deux forçats lui tiennent les jambes et deux autres les bras. Puis un robuste Turc frappe de toutes ses forces, avec une grosse corde, sur le dos du pauvre patient.

« Les vingt, trente ou quatre-vingt coups frappés, le *frater* de la galère frotte le dos de la victime avec du fort vinaigre et du sel, pour faire reprendre la sensibilité à ce pauvre corps et empêcher que la gangrène ne s'y mette. »

L'égalité par les chiffres.

Un congrès d'anarchistes vient de se réunir à Barcelone. Parmi les propositions excentriques qui y ont surgi, il faut citer celle qui tend à supprimer tous les noms de famille, « qui ne servent

qu'à établir des inégalités entre les citoyens », et leur remplacement par des numéros d'ordre ou plutôt de désordre. Nous serons donc numérotés, en France, dit la *Petite presse*, depuis 1 jusqu'à 36,000,000, ou à peu près.

Sera-ce bien l'égalité au sens strict du mot, et le citoyen 35,843,993 ne regardera-t-il pas du haut de sa grandeur, ou plutôt de sa longueur, le citoyen 1 ?

L'idée est évidemment aussi originale qu'inattendue, et son application ne peut qu'être féconde en cocasseries.

Lorsque tous les Français auront été gratifiés, par le hasard du tirage au sort, d'un numéro qui leur servira d'étiquette jusqu'à la fin de leurs jours, il est évident que Martin, devenu, par exemple, 21,530,827, ne sera plus humilié par un de La Rochefoucauld devenu lui-même, je suppose, 21,530,826.

La voilà donc enfin, la vraie égalité !

Les registres de l'état civil seront désormais tenus par des comptables sachant aligner les chiffres avec art.

On pourra lire dans les journaux, — d'ici à quelques années :

« L'auteur de l'assassinat de la rue Bergère vient enfin d'être arrêté. C'est un nommé 513,609... »

Ou encore, aux nouvelles théâtrales :

« Mme 841,522 remplira le rôle de 19,735, une de ses plus charmantes créations. »

Quant aux déclarations d'amour, à la scène comme à la ville, vous les entendez d'ici :

— Oui ma chère 32,993, c'est toi, toi seule que j'aime ! Et si tu épousais ce monsieur 444,762, que je hais ! ah ! j'en mourrais !

Autre scène probable :

Un bon bourgeois est fortement épris d'une jeune personne qui répond au nom suave de 1,325. La nuit, dans son sommeil, il répète à plusieurs reprises ce nom aimé, au grand étonnement de sa jalouse moitié qui le réveille brusquement :

— A quoi donc rêves-tu, Isidore ? tu répètes toujours : 1,325.

— Ne fais pas attention, bobonne... je rêvais du Crédit foncier... il est à 1,325.

N'est-il pas vrai qu'il y aura de quoi rire ?

Mais avez-vous pensé à la tête que fera un monsieur superstitieux, s'il se voit octroyer le numéro 13.

Il est probable, en tout cas, qu'on réservera les numéros *pairs* pour les hommes et les impairs pour le beau sexe.

Les zéros pourraient être attribués aux Auvergnats.

Voici une anecdote que nous livrons aux méditations de ces dames qui croient se faire belles en se coiffant de ces affreux chapeaux retroussés et surchargés de fleurs, de plumes, de nœuds de rubans, vrais monuments sous lesquels disparaissent les plus jolis visages et qui donnent à celles qui les portent un aspect à la vue duquel il est impossible de s'empêcher de rire.

Dans sa jeunesse, Crémieux faisait des vers, comme c'était la mode en son temps. Les premiers